

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS193

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 28 BIS C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article dont les dispositions manquent de clarté et n'ont pas d'impact direct sur les finances sociales.